



Procès-verbal de réunion

Date de la séance : 07/05/2022

Lieu de la séance : Comité en présentiel

Début de la séance : 9h00

Président de séance : Vincent LORIOU

Membres du Comité Directeur	Qualité	Présent	Absent	Excusé	Vote
BECQ Tony	Membre coopté	1			Non
CHEVALIER Patrick	Membre	1			Oui
CRÉON Samuel	Trésorier Général	1			Oui
DEBORDES Joël	Membre			1	Non
GANDREUIL Benoit	Membre			1	Non
GUILLOTEAU Jean-Marc	Membre	1			Oui
GUILLOTEAU Patrice	Vice-Président délégué	1			Oui
LEROY Stéphane	Secrétaire Général adjoint	1			Non
LORIOU David	Secrétaire Général	1			Non
LORIOU Vincent	Président	1			Oui
PAILLÉ Alain	Membre			1	Non
STEENSTRUP Svend	Membre	1			Oui

Invité : CRÉON Florence (salariée)

Vincent LORIOU ouvre la réunion à 9h00 et remercie tous les élus pour leur présence à ce comité directeur. Puis il espère que l'on pourra continuer les compétitions dans de bonnes conditions sanitaires.

Il présente la liste des membres excusés.

Le nombre de voix représentées permet de délibérer valablement (8 voix / 11, quorum 6/ 11).

Approbation de l'ordre du jour

Le Président expose l'ordre du jour et précise que les éventuelles informations ou questions diverses complémentaires seront abordées en fin de réunion. L'ordre du jour est approuvé par les membres présents.

1 - Approbation du compte-rendu des 9 avril 2022

David LORIOU, Secrétaire général du comité, demande si des observations ou modifications doivent être apportées sur les comptes rendus du comité directeur du 09 avril 2022.

David LORIOU soumet ces derniers au vote.

Un vote est effectué : 8 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote



Procès-verbal de réunion

2 - Appel du club de Niort et Périgné suite à décision de la CSD

Appel des clubs de NIORT TT et Périgné de la décision de la Commission sportive départementale concernant la rencontre Niort TT 11 vs Périgné 9 à Niort TT en D3 poule 3

Présents :

Club de Périgné : BOCHE Bernard

Club de Niort TT : ARCOURT Philippe

Absence de capitaine de Niort et de Périgné

Vincent LORIOU, rappelle les faits et explique le déroulement de la séance.

Déroulement de la séance :

- Entendre les personnes qui représentent les clubs ;
- Entendre le Président de la Commission Sportive Départementale
- Questions des membres du comité directeur ;
- Libérer les représentants des clubs ;
- Le Comité Directeur débat et délibère ;
- Un courrier sera envoyé aux intéressés de la décision prise par le Comité Directeur.

Rappel des faits :

Lors de la rencontre Niort TT 11 contre Périgné 9, un joueur de Périgné s'est énervé et a aboyé. Au regard de la feuille de rencontre, des scores sur les parties du joueur absent ont été inscrits.

La Commission Sportive a interrogé les parties concernées pour connaître leur version des faits.

Au regard des indications transmises, Commission Sportive Départementale a pris la décision :

- qu'il s'agissait d'une fausse feuille de rencontre ;
- d'appliquer une amende de 300 €uros ;
- de mettre 0-0 score et 0-0 point rencontre pour chacune des équipes.
- de demander une demande la mise en place d'une commission de discipline auprès de la ligue envers les 2 capitaines de la rencontre ;
- de demander une sanction via la CRA envers le juge-arbitre de la rencontre.
-

Vincent LORIOU donne la parole à Bernard BOCHE, le représentant du Club de Périgné qui expose ces faits sur le sujet

Le club de Périgné fait appel sur la sanction financière et disciplinaire.

Pour le club :

- Pas eu tricherie mais plutôt un souci de faire jouer ;
- Rencontre en D3, ce sont des bénévoles, c'est du loisir ;
- Manque de savoir sur le règlement ;
- Le juge arbitre mis en cause, Raphaël Villemin, veut arrêter le juge-arbitrage ;
- Faire de la prévention avant de sanctionner ;
- Erreur de ne pas demander autour de lui comment faire.

Puis le Président du comité donne la parole à Philippe ARCOURT de Niort TT qui expose lui aussi les faits



Procès-verbal de réunion

Le club de Niort TT fait appel plutôt sur la partie disciplinaire et nullement sur la partie sportive et financière

Pour le club :

- Réclame l'indulgence pour les capitaines, les bénévoles et le juge arbitre
- Manque de discussion
- Manque de savoir du règlement
- Pas la volonté de faire une fausse feuille
- Manque de savoir sur GIRPE

Après le discours de chacun, plusieurs élus ont posé des questions complémentaires

Vu des propos du capitaine du club de Niort sur son courrier, Stéphane souligne que la feuille de rencontre est un document officiel, que le règlement est le même que l'on soit en D4 ou Nationale.

David LORIOU, secrétaire du comité, souligne que la D3 n'est pas un championnat loisir mais fait bien parti intégrant du championnat de France par équipes donc le règlement s'applique à tous les niveaux. Le juge arbitre n'a pas à mettre des scores, il doit continuer la rencontre et expliquer les faits au verso de la feuille de rencontre.

Ms BOCHE et ARCOURT insistent bien qu'il n'y avait pas l'intention de tricher mais un manque de connaissance des règlements.

Le président du comité remercie les 2 représentants des clubs d'être venus et leur signale qu'ils vont recevoir un courrier de la décision prise par le comité directeur.

Après débat entre élus du comité directeur :

1 - Maintien de la décision de la Commission Sportive Départementale dans son intégralité

Un vote à bulletin secret est effectué : 4 pour, 4 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Après une nouvelle discussion, la question est remise au vote à bulletin secret : 3 pour, 5 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Le comité directeur différencie en trois 3 parties :

1 - Maintien de la décision de la Commission Sportive Départementale sur la partie sportive

Un vote à bulletin secret est effectué : 8 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Le score 0-0 et 0-0 point rencontre est maintenu

2- Maintien de la décision de la Commission Sportive Départementale sur la partie financière

Un vote à bulletin secret est effectué : 6 pour, 2 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

L'amende de 300€ est maintenue

3 – Maintien de la décision de la Commission Sportive Départementale sur la partie disciplinaire :

Pour les capitaines d'équipes

Un vote à bulletin secret est effectué : 0 pour, 8 contre, 0 abstention, 0 refus de vote

Les capitaines auront un avertissement et devront faire une formation de JA1 et devront réussir cet examen

Pour le juge-arbitre de la rencontre

Un vote à bulletin secret est effectué : 0 pour, 8 contre, 0 abstention, 0 refus de vote



Procès-verbal de réunion

Il devra faire un stage de remise à niveau suivi d'une partie sous le contrôle d'un formateur du comité départemental des Deux-Sèvres.

3 – Situation financière saison 2021-2022

Samuel CRÉON, Trésorier général, fait un état actualisé des finances au 22 Avril 2022. Peu d'évolution depuis la dernière réunion.

4 – Budget primitif 2022-2023

Samuel CRÉON, Trésorier général, a fait un 1er jet du budget prévisionnel pour la saison 2022-2023.

Avant une étude plus importante, Vincent LORIOU demande de revoir le BP parce que la fédération demande une participation financière des ligues et comités à hauteur 1 € par structures pour :

- 1 - le financement de SPID 2
- 2 - le financement du développement Système Informatique
- 3 - le financement du surcoût de l'assurance des licenciés

Afin de répondre à la demande la FFTT, les membres du comité directeur décident de valider une augmentations de 1 €uro sur les licences traditionnelles.

Samuel CRÉON est en train d'étudier la possibilité d'augmenter :

- 1 - les vacances JA
- 2 - la donation aux clubs pour l'organisation des compétitions départementales
- 3 - les frais kilométriques

Samuel CRÉON présentera le BP 2022-2023 ainsi que les tarifs lors du comité directeur de juin 2022.

5 – Emploi pour le poste d'agent de développement

Après contact avec Florian ARCHAMBEAU, ce dernier, est intéressé pour le poste à mi-temps mais seulement sur la partie technique.

Une réunion doit être programmée entre Alain PAILLÉ, Patrice GUILLOTEAU, Samuel CRÉON, David LORIOU, Florian ARCHAMBEAU sur les modalités d'emploi et de la mise à disposition par le club de Périgné.



Procès-verbal de réunion

6 - Informations et Questions diverses

Calendrier

David LORIOU fait état de l'avancement du calendrier sportif. Il sera fait un parallèle avec celui de la ligue au niveau des journées du championnat par équipe.

Les membres du comité directeur souhaitent que les journées soient calquées sur celles du calendrier régional.

Assemblée générale

L'Assemblée Générale ordinaire se déroulera en Septembre à Combrand

Compétitions départementales

Le top 8 se déroulera le jeudi 26 mai 2022 à Niort TT. Difficultés d'avoir les joueurs et joueuses à cette date, du fait du long week-end de la Pentecôte. Pour rappel, seule date de disponible au calendrier.

La finale du Premier Pas Pongiste se fera à Niort TT le dimanche 11 juin 2022

Championnat par équipe

- Mutations ordinaires, repoussées au 30 juin
- Possibilité d'avoir 2 mutés ordinaires dès la 1ère phase dans une équipe de plus de 3 joueurs ou joueuses
- Double licence dans le championnat national, 2 joueurs ou joueuses par équipe de 4 pour la saison 22/23 puis 1 seul les années suivantes
- Participation des féminines au championnat masculin, possibilité aux féminines de disputer des rencontres dans les deux championnats au titre d'une même journée en le permettant également au niveau national. La seule restriction est l'interdiction de jouer le même jour.
- Ententes féminines, possibilité de réaliser des ententes entre deux clubs quelques soit le niveau et pas uniquement les équipes fanions.
descentes.

Épreuves individuelles de la FFTT

Création de la catégorie U19 (junior 4).

Le comité devra se conformer à cette décision en intégrant cette catégorie au niveau du critérium fédéral

Règlements sportifs départementaux

La Commission sportive et la Commission règlements doivent revoir les règlements pour la prochaine réunion afin d'inclure les modifications des règlements sportifs fédéraux.

Problème de la salle du club de Mauléon

Demande du club de Mauléon de faire un courrier de soutien à la Mairie de Mauléon, car la mairie souhaite rénover le gymnase pour le mettre en conformité avec la réglementation et le réattribuer à un autre sport et demande de que le club joue dans la salle de Rorthais.

Le président du comité se rapprochera du Président de la Ligue pour faire un courrier commun.



Procès-verbal de réunion

Entretien des abords du comité

Le Trésorier a reçu du Paysagiste Chollet un devis pour l'entretien et remettre des bâches derrière. Le montant de la prestation est jugé trop important, les membres du comité directeur demandent de nouveaux devis à d'autres entreprises

Sondage sur les jours et heures du championnat par équipes

1/3 des clubs ont répondu même après une relance

Il en ressort que :

A - 171 pour jouer le samedi après-midi et 41 contre

B - 72 pour jouer le vendredi soir et 160 contre

C - 90 pour jouer le dimanche matin et 122 contre

D - 4 pour jouer le dimanche après-midi et 331 contre

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il n'y a pas de réelle volonté pour un changement des jours et des horaires. Cela ne touche en somme qu'une minorité de nos pongistes.

Le Président du comité que les horaires ont été votés en assemblée générale et sont figés pour 4 ans. De ce fait, les membres du comité directeur maintiennent les jours et horaires actuels.

Fin de la séance 11h00

Prochain comité directeur le 4 juin 2022

Le Président
Vincent LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
David LORIOU

Le Secrétaire Général Adjoint
Stéphane LEROY

Prochaine réunion :

Comités directeurs :

Les dates des prochains comités directeurs sont bien définies et diffusées sur le calendrier. Néanmoins ces dernières pourront évoluer

Assemblée générale

3 septembre à Combrand